



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture d'Avranches
Bureau du développement territorial**

Reçu le

18 JAN. 2021

Affaire suivie par :
Mme Romaine Mimey
romaine.mimey@manche.gouv.fr
02 33 79 04 48

**Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales
dans la commune de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ**

(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Le Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7,

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches,

VU les propositions du maire de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ,

VU la désignation du représentant par la présidente du tribunal judiciaire de Coutances,

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

ARRETE

Article 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

- Mme Brigitte GEORGES (titulaire)
- Mme Dominique DEROUET (suppléante)

Délégué de l'administration :

- M. Jean-Marie LE GOFF (titulaire)
- M. Gilles COUPPEY (suppléant)

Délégué du tribunal :

- M. Cédric LAISNEY (titulaire)
- M. Julien LEGOUIX (suppléant)

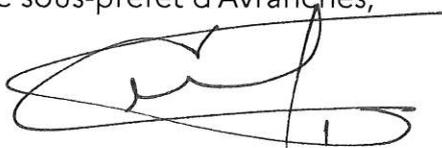
Article 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Article 3 - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune de ANCTOVILLE SUR BOSCO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Avranches, le 11 JAN 2020

Pour le préfet et par délégation,

Le sous-préfet d'Avranches,



Gilles TRAIMOND